

La réglementation sur les semences potagères en AB

(mise à jour février 2026)

La réglementation sur les semences en AB impose le recours prioritaire aux semences biologiques, mais elle autorise pour certaines espèces l'utilisation des semences conventionnelles non traitées si la variété souhaitée n'est pas disponible en semences biologiques (espèces en dérogation possible = DP) ...

... Sauf pour une liste d'espèces (classées hors dérogation = HD) pour lesquelles la gamme en semences biologiques est jugée suffisante et pour lesquelles le recours aux semences conventionnelles n'est autorisé qu'à titre exceptionnel (voir ci-dessous).

Le site du SEMAE <https://www.semences-plants-biologiques.org/> présente cette réglementation (en évolution régulière !) et recense les disponibilités en semences biologiques.

On trouvera sur ce site (rubrique FAQ) la liste des statuts dérogatoires actualisée au 16/01/26 : [ici](#)

Quelles sont les semences autorisées en AB ?

1^{er} cas : Les espèces hors dérogation (HD) : aucune semence conventionnelle sauf !

Pour ces espèces, les semences conventionnelles non traitées sont interdites, sauf dans ces 2 cas qui imposent une autorisation exceptionnelle à demander sur le site indiqué ci-dessus :

→ Utilisation d'une variété indispensable pour ses caractéristiques agronomiques notamment (exemple, en salade, choix de variétés tolérantes fusariose, pucerons ou *Bremia*) ;

→ Ou petit essai de variétés non disponibles en semences bio : la surface de « l'essai » doit être inférieure à 5% de la surface de culture, et la quantité de semences doit être inférieure à 100 graines.

Ci-dessous les espèces HD au 16/01/2026 (en violet : espèces passées HD en janvier 2026)

- Aubergine noire demi-longue et longue
- Betterave potagère
- Blette-poirée
- Carotte nantaise orange
- Céleri rave
- Chicorées scarole & frisée (sauf Wallonnes et Cœur Jaune)
- Chou de Milan et chou cabus (sauf chou à choucroute)
- Chou-rave et chou Pet saï
- Concombre : tous les types sauf variétés résistantes ToLCND (= New Dehli virus)
- Cornichon : marché de frais uniquement (type industrie à nouveau en dérogation possible)
- Courges : tous les types
- Courgettes : tous les types sauf variétés résistantes ToLCND (= New Dehli virus)
- Fenouil
- Fève
- Laitues : tous les types, sauf Romaine, Iceberg et multifeuilles
- Navets violet et jaune populations
- **Oignons jaunes populations & F1**
- Panais population
- Persil commun et frisé (à l'exception des semences prégermées)
- Poireaux F1 et population (OP)
- Poivron carré
- Pomme de terre
- Radis rond rouge population (le radis rond hybride est repassé en dérogation normale en 2024)
- Tomate : voir page suivante ...

Tableau : statuts dérogatoires en **tomate**

La dérogation est possible pour les variétés tolérantes au ToBRFV (tous types de fruits).
Le tableau suivant présente la situation actuelle et à venir pour le passage hors dérogation.
Les variétés sont classées :

- Par type de croissance : indéterminée et déterminée,
- Par type de fruits (côtelées, allongées cœur, cornues, Roma, rondes...),
- Par mode de sélection : populations (OP) ou hybrides F1 (F1).

statut	Types	Couleurs fruits	Sélection
Variétés à croissance <u>indéterminée</u> (cultures palissées)			
Déjà Hors dérogation (HD)	Côtelées (Marmande, Noire, Ananas ...)	Rouge et autres couleurs	OP & F1
	Côtelées aumônières (Albenga)	Rouge et autres couleurs	OP
	Allongées Cœur (de bœuf)		
	Allongées Cornues et Latines (= San Marzano)		
	Allongées Cœur (de bœuf) :	Rouge	F1
HD au 1/07/26	Petits fruits (cerise et cocktail)	Autres couleurs	OP
HD au 1/07/27	Rondes (vrac, grappe et charnue)	Rouge	OP & F1
	Allongées Roma (vrac et grappe)		
	Petits fruits (cerise et cocktail)		
	Allongées Roma (vrac et grappe)	Autres couleurs	OP
HD au 1/07/28	Allongées Cornues et Latines (= San Marzano)	Rouge et autres couleurs	F1
	Côtelées aumônières (Albenga)		
HD au 1/07/30	Allongées Cœur (de Bœuf)	Autres couleurs	F1
	Allongées Roma (vrac et grappe)		
	Petits fruits (cerise et cocktail)		
	Rondes (vrac, grappe et charnue)	Autres couleurs	OP & F1
Variétés à croissance <u>déterminée</u> (cultures à plat)			
Marché de frais			
Déjà HD	Rondes et allongées	Rouge	OP
HD au 1/07/28	Rondes et allongées	Rouge	F1
Marché d'industrie			
HD au 1/07/33	Rondes et allongées	Rouge	OP & F1

D'autres espèces passeront hors dérogation aux dates suivantes (en violet, changements récents)
Le 1/01/28 : chou pack Choï – haricot à rame à gousse ronde verte & haricot nain (tous types)
Le 1/01/29 : cerfeuil tubéreux
Le 1/07/29 : radis population : demi long à bout blanc et autre - endive
Le 1/01/30 : chou brocoli & panais F1
Le 1/07/30 : melon charentais jaune & chou Kale OP
Le 1/01/32 : céleri- branche & haricot à rame (sauf à gousse ronde verte)
Le 1/07/32 : melon autre que charentais jaune (sauf variétés résistantes ToLCND), navet rose OP
Le 1/07/34 : Navets violet, rose et jaune F1, chicorée frisée à cœur jaune & chou Kale F1

Attention : des espèces utilisées en engrais verts sont déjà HD : (en violet, changements récents)
Graminées : avoine, blé, épeautre, fétuque des prés, fléole, orge, seigle, Ray Grass, triticale ...
Fabacées : féverole d'hiver, luzerne, pois prot. d'hiver, trèfle incarnat & d'Alexandrie, vesce velue...
Autres espèces : moutarde, radis fourrager, phacélie, sarrasin...

2^{ème} cas : les autres espèces potagères : dérogation possible (DP) :

Pour les autres espèces potagères, on peut utiliser des **semences conventionnelles non traitées** si la variété choisie n'est pas disponible en semences biologiques, mais une dérogation doit être demandée avant le semis sur : semences-plants-biologiques.org